

# Compte-rendu de l'assemblée générale de l'École de Musique du Pays Mellois

**mardi 5 décembre 2023**

**Membres du CA présents** : Hervé Juin (président), Rémy Potrick (directeur et professeur de basse), Jean-Bernard David (gestion financière), Bertrand Marchand (gouvernance), Patricia Souchet (secrétaire, communication), Isabelle Girard (communication), Mathilde Allard (communication), Jérôme Courjaud, Loïc Poinset (professeur, représentant du personnel)

**Membres excusés** : Céline Barbari (comptabilité, pôle GRH)

L'assemblée générale débute à 18h35.

## **RAPPORT MORAL du Président**

Hervé prend la parole et précise les deux indicateurs retenus :

1. La prise d'autonomie de plusieurs élèves de l'EMPM afin de former des ensembles autonomes.
2. L'EMPM comme lieu de rencontre entre musiciens et d'échange de pratiques musicales différentes.

Ces deux indicateurs sont en conformité avec les missions de l'EMPM.

Hervé termine en remerciant l'ensemble des salariés de la structure et en particulier à Annette qui assure le secrétariat, et Rémy la direction.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ du Directeur**

Rémy commence par rappeler que l'année 2023 est celle de la signature de la convention triennale avec la Communauté de communes. Il remercie les élus pour le soutien matériel, moral et financier apporté à l'EMPM.

Le rapport d'activité s'articule autour de 5 axes qui sont ceux de la convention d'objectif que nous avons avec la Com Com :

1. La formation des élèves mineurs à la musique.
2. Proposer de l'animation et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures, allant des interventions en milieu scolaire, dans les EPAHD ou encore au sein des crèches. Ne pouvant avoir d'antennes sur tout le territoire, ces interventions permettent à l'EMPM d'être présente et active partout.
2. Faire de l'école de musique un pôle ressources par la mise à disposition de professeurs, l'accompagnement de groupes durant des manifestations, le prêt de matériel, ou encore l'accompagnement des amis de l'orgue dans la mise en place d'une classe d'orgue.

3. Le maintien de trois antennes d'enseignement sur le territoire, à savoir Chef-Boutonne, La Mothe-St-Héray et Celles/Belle.
4. La mise en réseau des structures musicales existantes afin de créer de la rencontre, comme cela a été le cas avec la création de l'Orchestre Mellois en Poitou en 2022/23. Cet orchestre a permis à des musiciens de niveaux et d'origines variés de travailler ensemble sur un répertoire éclectique, avec trois répétitions publiques sur trois lieux différents. Cet orchestre a également été source de rencontre entre musiciens qui ont su nouer un réel partenariat.

Rémy termine en rappelant que ce qui compte c'est le groupe où chacun peut prendre toute la mesure du jouer ensemble. Impulser cette dynamique à l'EMPM reste primordial.

Il poursuit avec un point sur les données chiffrées.

Au niveau des effectifs, la remontée amorcée en 2022/23 se confirme cette année, ce qui est encourageant et en lien direct avec les différents projets menés qui parlent aux gens et donnent envie de rejoindre l'EMPM.

La répartition sur le territoire montre une fois encore que les effectifs sont plutôt tournés vers Niort avec beaucoup d'adhérents sur Melle. On constate toujours un déficit dans le sud du territoire, d'où la nécessité d'organiser des manifestations sur cette zone.

L'augmentation du nombre d'élèves ados est due à un effet de palier, c'est encourageant pour l'EMPM. D'autre part le peu de 3ème cycle s'explique par le fait que la majorité de ces élèves quittent le territoire, dans le cadre de la poursuite de leurs études.

Depuis cette année, même si les pratiques collectives ne sont plus obligatoires, les effectifs au sein des différents ateliers se maintiennent.

Enfin Rémy annonce le départ à la retraite en février 2024 d'Annette, coordinatrice administrative salariée de l'école. Il rappelle qu'elle occupe le poste depuis début 2019, Annette a toujours été disponible et patiente, sachant se remettre en question et travailler en partenariat avec la direction. Il la remercie vivement pour ces années de collaboration.

***A l'issue de cette présentation le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.***

### **RAPPORT FINANCIER présenté par Jean Bernard**

Jean-Bernard commence en faisant un point sur l'activité clôturée au 31/08/2023.

Il est constaté une évolution du total des produits à la hausse.

Plusieurs raisons justifient cette hausse, à savoir :

- plus d'activité et d'élèves que prévu initialement
- plus de prestations musicales extérieures.

Jean-Bernard rappelle que la subvention de fonctionnement est versée par année civile en une seule fois ; cette subvention court donc sur deux exercices.

D'autre part les produits financiers correspondants aux intérêts rapportés par l'argent placé en banque, sachant que plus il y a d'argent sur les comptes, plus les intérêts augmentent.

D'autre part les charges sont moins élevées qu'initialement prévu, ce qui explique que le prévisionnel prévu négatif se soit transformé en réalisé positif, à hauteur de + 4067 euros. Jean-Bernard poursuit en précisant que le bilan est un état de la situation de l'EMPM à une date donnée ; l'image de la structure au 31/08/2023 est donc comparée à celle au 31/08/2022.

Au 31/08/2023 le bilan s'élève à 204934 euros contre 190294 euros au 31/08/2022 , Le fond de roulement est de l'ordre de 63 000 euros. S'il est divisé par la valeur des charges journalières, l'EMPM atteint 75 jours d'autonomie, ce qui est un bon résultat. L'exercice 2022/23 s'étant bien déroulé, les comptes ont été validés par la Commissaire aux Comptes. Jean Bernard propose à l'assemblée d'affecter le résultat de 4067 euros au report à nouveau ce qu'elle approuve.

***L'affectation de résultat effectué et le rapport financier sont votés à l'unanimité des membres présents à l'AG.***

Mme Savatier-Dupré, Commissaire aux Comptes, poursuit en rappelant que l'EMPM perçoit des subventions de part son fonctionnement. Puisque leur montant est supérieur à 153 000 euros par an, le contrôle par un Commissaire aux Comptes est obligatoire au regard de la loi.

Mme Savatier-Dupré revient sur ses missions, à savoir vérifier si les comptes sont certifiés et établis conformément à la réglementation, ce qui est le cas avec l'EMPM. Elle contrôle également l'ensemble des documents comptables fournis par la structure ainsi que la provision aux indemnités de fin de carrière.

Enfin le rôle de la Commissaire aux comptes va au-delà du contrôle comptable mais consiste aussi en un réel accompagnement de l'association, ce qui permet à ce jour de conforter l'EMPM dans ses pratiques de gestion.

### **LE BUDGET PRÉVISIONNEL présenté par Jean-Bernard**

Le prévisionnel prend en compte l'augmentation des effectifs constatée en septembre dernier, un nombre d'adhérents plus élevé impliquant plus d'activité.

Le total de l'exercice s'élève à 314 250 euros.

Les charges prévues sont plus importantes du fait de l'amortissement des sols des locaux de l'EMPM. D'autre part l'augmentation du nombre d'élèves entraîne une augmentation des charges du personnel, car un total d'heures de cours à dispenser plus important.

Concernant les charges, Jean Bernard rappelle que le poste le plus important est l'ensemble des charges liées au personnel. Pour les produits, deux postes sont élevés : la participation des adhérents et les subventions.

Il rappelle que les locaux occupés par l'EMPM sont gracieusement mis à disposition par la CC Melois en Poitou.

D'autre part il souligne la contribution non négligeable des bénévoles dont le temps de travail a été estimée et équivaut à un apport de 16300 euros.

Le résultat du prévisionnel 2023/24 est estimé à -3 690 euros.

***Ce budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.***

### **Montant de l'adhésion**

Le montant annuel est actuellement de 12 euros.

***Ce montant est validé à l'unanimité.***

### **Election du conseil d'administration**

La responsabilité du conseil d'administration est actuellement partagée entre 10 membres, à savoir les membres élus, Rémy Potrick directeur de l'EMP et Loïc Poinset, représentant du personnel.

Les 8 membres élus sont les suivants : Hervé Juin, Céline Barbari, Mathilde Allard, Jean-Bernard David, Jérôme Courjault, Patricia Souchet, Bertrand marchand et Isabelle Girard.

Bertrand Marchand informe l'assemblée que 4 personnes souhaitent postuler sur un poste d'administrateur. Il s'agit d'Éléonore Poupin, Fabrice Fraigneau, Élisabeth Le Guennec et Claire Devaux.

La composition du conseil d'administration est alors soumise au vote des adhérents .

***Le conseil d'administration ainsi constitué est élu à l'unanimité des membres présents.***

Hervé Juin termine en indiquant qu'il quitte le poste de Président mais souhaite rester au sein du CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

*Patricia Souchet, secrétaire de séance*